

Envoyé en préfecture le 28/05/2025

Reçu en préfecture le 28/05/2025

Publié le 28/05/2025

ID : 039-243900420-20250526-87_2025-DE

Berser
Levraut

Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 26 mai 2025

Date de convocation

16 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 26 mai à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Port Lesney au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

**Signature d'un avenant au Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) du Val d'Amour – Annule et remplace la délibération n°08/2025 du 10 février 2025
N°87/2025**

Nombre de membres

40

Présents

27

Représentés

1

Excusés

11

Votants

28

Présents

Mesdames Desarbres, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Faivre, Hählen, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Brochet, Pichon, Poctier, Rougeaux, Ramaux, Koehren, Chalumeau, Rochet, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Schouwey, Bigueur, Besia, Mairot, Joffre.

Excusés Mmes Paillot, Falcinella-Gillard, MM. Dejeux, Degay, Timal (procuration à M. Brochet), Poulin, Truchot, Chevanne, Fraichard, Brugnot, Coutrot.

Absents MM. Baton, Magdelaine.

Vu la délibération n°222/2021 du 13 décembre 2021, par laquelle le Conseil communautaire validait le projet de CRTE,

Vu la délibération n°119/2023 du 27 septembre 2023, par laquelle le Conseil communautaire validait l'avenant n°1 au CRTE,

Vu la délibération n°08/2025 du 10 février 2025, par laquelle le Conseil communautaire validait l'avenant n°2 au CRTE,

Considérant que la Communauté de communes du Val d'Amour a été sollicitée par certaines communes et les services de l'Etat pour intégrer de nouveaux projets au CRTE,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la modification de cet avenant n°2 et le tableau financier subséquent tels que joints à la présente délibération,

- Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n°08/2025 du 10 février 2025,
- Autorise le Président à signer l'avenant.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Jean Théry
Secrétaire de séance

